



Mairie de Combs-la-Ville
Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

A R R E T E n° 2023 / 171 - A

JOURNEE DE LA TERRE PLACE JEAN-BAPTISTE CLEMENT - KIOSQUE SAMEDI 22 AVRIL 2023

LE MAIRE,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211-1 et suivants,
- VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-11, L325-1 et suivants,
- VU le Code Pénal et notamment son article R 610-5
- VU l'arrêté municipal 2016/385 A relatif au stationnement abusif,
- VU la demande de la MJC, sollicitant l'autorisation d'occuper la place Jean-Baptiste Clément, dans le cadre de la « Journée de la Terre », qui se déroule le samedi 22 avril, de 14h00 à 19h00.
- VU l'avis favorable du Directeur des Services Techniques,

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Le samedi 22 avril 2023, de 9h00 à 21h00, la MJC est autorisé à occuper la place Jean-Baptiste Clément, pour la « Journée de la terre ».
- ARTICLE 2 :** Monsieur le Commissaire central de la Circonscription d'Agglomération de Melun Val de Seine, Monsieur Le Chef de service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté
- ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le

Le Maire

Guy GEOFFROY



03 Avril 2023